

COMMUNE DE VIVIERS
Maître d'Ouvrage

SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT D'EQUIPEMENT ET D'AMENAGEMENT
Mandataire

AVENANT N° 2
A LA CONVENTION DE MANDAT POUR L'AMENAGEMENT DE COMMERCES
DANS LES ANCIENNES ECURIES DU XIXème SIECLE

Entre les soussignés :

La Commune de VIVIERS, maître de l'ouvrage, adhérente au Syndicat de Développement d'Équipement et d'Aménagement (S.D.E.A.), représentée par son Maire, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération en date du

D'une part,

Et :

Le Syndicat de Développement d'Équipement et d'Aménagement (S.D.E.A.), mandataire, représenté par son Président, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération en date du

juillet 2026,

D'autre part,

Il a été tout d'abord exposé ce qui suit :

La Commune de Viviers a confié par convention de mandat au SDEA la réalisation de l'aménagement de commerces dans les anciennes écuries du XIXème siècle.

Le coût de cette opération était initialement estimé à **532.050,00 € H.T. soit 638 460,00 € T.T.C.**

Le planning d'exécution de l'opération devrait s'étaler sur la période **2023 – 2026.**

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET :

Le présent avenant a pour objet d'entériner les nouveaux programmes, budget et délai d'exécution de l'opération et d'adapter en conséquence son mode de financement.

ARTICLE 2 - PROGRAMME ET ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE - DELAI :

2.1 – Programme

Le programme de l'opération confiée au mandataire, défini par l'annexe 1 à la présente convention, connaît les évolutions suivantes :

A l'issue des démolitions partielles et déblaiement des parties effondrées des écuries, les études structurelles dont études de sols ont pu être réalisées. Il en ressort une nature de sol défavorable impliquant une augmentation du nombre de fondations profondes par micropieux et la découverte de surplombs de falaise induisant une adaptation des maçonneries et de la charpente et couverture. Des optimisations de projet ont par ailleurs été souhaitées, afin de rendre le projet plus attractif et viable pour les porteurs de projet et pour la mairie propriétaire.

Enfin, le projet doit intégrer les raccordements aux réseaux des 4 cellules, avec réfection durable des abords afin de permettre un fonctionnement des espaces publics attenants aux commerces sans intervention immédiate sur la place de la Roubine

2.2 Enveloppe financière

L'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération, détaillée en annexe 2, est modifiée comme suit :

Montant initial et le cas échéant avenants précédents	Montant issu du présent avenant
986 990,00€ HT	1 140 000,00€ HT
1 184 388,00 € TTC	1 368 000,00 € TTC

2.3 Rémunération mandataire

Au regard du montant de l'opération, la rémunération du mandataire est portée à 38 550,72 € HT, soit 46 260,87 € TTC.

2.4 Délai

Le mandataire s'engage à mettre les ouvrages de l'opération à la disposition du maître de l'ouvrage, selon les tranches de livraisons définies au programme au plus tard à l'expiration d'un délai de **40 mois** à compter de la notification de la convention de mandat initiale.

ARTICLE 3 - MODE DE FINANCEMENT - ECHEANCIER PREVISIONNEL DES DEPENSES ET DES RECETTES :

Le maître de l'ouvrage s'engage à assurer le financement de l'opération selon le plan de financement prévisionnel et l'échéancier des dépenses et recettes prévisionnels figurant respectivement en annexes 3 et 4.

L'échéancier prévisionnel des dépenses et recettes fait l'objet d'une mise à jour périodique dans les conditions définies à l'article 7 de la convention de mandat initiale. Il fait également apparaître les prévisions de besoins de trésorerie de l'opération.

ARTICLE 4 - AUTRES CLAUSES :

Toutes les autres clauses de la convention de mandat initiale demeurent inchangées en ce qu'elles n'ont de contraire aux dispositions du présent avenant.

Fait à VIVIERS, le 13/08/2026

Pour le Mandataire,
 Le Président du S.D.E.A.,
 Olivier AMRANE



Pour le Maître d'ouvrage,
 La Maire de la Commune de VIVIERS,

Rubine Nappi, Maire de Viviers

Annexe 1
Programme de l'opération – cf. convention initiale

Annexe 2
Budget prévisionnel de l'opération

POSTES DE DEPENSES	Montants H.T.	Montants T.T.C.
Travaux de bâtiment	945 843,05 €	1 135 011,66 €
Aléas et divers sur travaux (dont révisions de prix)	18 950,40 €	22 740,48 €
Sous Total 1 - Montant des travaux	964 793,45 €	1 157 752,14 €
Maîtrise d'œuvre	73 710,00 €	88 452,00 €
Contrôle technique, coordination de sécurité	13 485,00 €	16 182,00 €
Etudes et diagnostics (topographique, géotechnique, ...)	11 060,83 €	13 273,00 €
Assurance dommage ouvrage	- €	- €
Frais de concours	- €	- €
Frais techniques (réseaux) et administratifs (publications)	38 400,00 €	46 080,00 €
Mandat SDEA	38 550,72 €	46 260,87 €
Sous Total 2 - Montant des honoraires et frais annexes	175 206,55 €	210 247,87 €
Total convention de mandat	1 140 000,00 €	1 368 000,00 €

Annexe 3
Plan de financement prévisionnel – cf. convention initiale

Annexe 4

Echéancier des dépenses et recettes

PHASES	TRIMESTRE/ANNEE	APPELS DE FONDS TTC DU SDEA AU MOA	APPELS DE FONDS CUMULES TTC DU SDEA AU MOA	TOTAL TTC PAR ANNEE
Phase ETUDES	4e Trimestre 2023	5 000,00 €	5 000,00 €	255 000,00 €
	2e Trimestre 2024	10 000,00 €	15 000,00 €	250 000,00 €
	3e Trimestre 2024	20 000,00 €	35 000,00 €	
	4e Trimestre 2024	220 000,00 €	255 000,00 €	
	1er trimestre 2025	220 000,00 €	475 000,00 €	440 000,00 €
	2e trimestre 2025	220 000,00 €	695 000,00 €	
Phase TRAVAUX	MIS A JOUR AVENANT N°2			
	2e Trimestre 2026	210 000,00 €	905 000,00 €	510 000,00 €
	3e Trimestre 2026	150 000,00 €	1 055 000,00 €	
	4e Trimestre 2026	150 000,00 €	1 205 000,00 €	
	1er Trimestre 2027	130 000,00 €	1 335 000,00 €	33 000,00 €
	4e Trimestre 2027	33 000,00 €	1 368 000,00 €	
Phase SOLDE OPERATION				
TOTAUX		1 368 000,00 €		